Sur cette page, vous trouverez quelques liens utiles soit vers des documents qui pourront vous aider dans vos démarches au sein du club, soit vers d'autres sites en rapport avec notre sport.

Le Club :

Le club encourage le tir de loisir et le tir sportif sur ses pas de tir à :

10 m avec des armes à air comprimé pratiqués dans les disciplines « pistolet » et « carabine »

25 m avec les calibres courants 22LR, 32 et 38 dans la discipline « pistolet »

50 m strictement limités au 22LR, pratiqués dans la discipline « pistolet » et « carabine »

Compte tenu de sa position géographique et de son environnement, le tir aux gros calibres de type 9 mm, 357 mag n'est pas autorisé sans dispositif de réduction du bruit.

Le manuel de découverte du tir sportif vous permettra de mieux connaitre les bases du tir et de répondre au questionnaire à choix multiples, étape obligatoire pour obtenir une première détention, puis pour entretenir ses propres connaissances.

Les autorisations de détentions d'armes :

Tout membre du club en possession ou désirant accéder à une autorisation de détention d'arme doit impérativement s'inscrire sur le Service d'Information sur les Armes : SIA

La demande d'acquisition et/ou de renouvellement des autorisations de détentions seront faites directement par chaque tireur sur le site fédéral : EDEN
de la FFTir et validée par la délivrance d'une feuille verte par la FFTir, signée par le Président du club.

Quelques liens vers des sites internet dédiés au tir sportif

Fédération Française de Tir

Comité Départemental de Tir des Alpes Maritimes

Ligue de Tir Côte d'Azur